

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

DH-SYSC(2021)R6
28/10/2021

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME

(CDDH)

**COMITÉ D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

(DH-SYSC)

RAPPORT DE RÉUNION

6^e réunion

26 – 28 octobre 2021

POINT 1 ET 2 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

1. Le Président, M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne) ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants. Il note que le DH-SYSC se réunit pour la première fois en octobre 2021 lors de ce biennium, en raison des retards auxquels le Groupe de rédaction sur le traitement et le règlement efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV) et le Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre nationale du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V) ont dû être confrontés dans leurs activités respectives du fait de la pandémie de Covid 19. La réunion se tient dans un format hybride et compte 10 délégations présentes et 25 délégations connectées via la plateforme KUDO. La liste des participants figure à l'Annexe I.

2. M. Daniele CANGEMI, Chef du Service des activités normatives en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique, souhaite la bienvenue aux participants. Il informe le DH-SYSC de la nomination de M. David MILNER en tant que Secrétaire du CDDH et Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme. En outre, M. CANGEMI fournit des informations sur l'état d'avancement de l'examen au sein du Comité des Ministres du projet de mandat du CDDH et du DH-SYSC pour le quadriennium 2022 – 2025 ainsi que sur les discussions pertinentes menées lors de la 106^e réunion du Bureau (21 – 22 octobre 2021). Sur cette base, M. CANGEMI encourage le DH-SYSC à approuver le Rapport d'activité 2020 – 2021 préparé par le Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV).

3. Le Comité adopte l'ordre du jour (voir Annexe II) et l'ordre des travaux (Annexe III).

POINT 3 : ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E)

4. Le DH-SYSC désigne Mme Krista OINONEN (Finlande) en qualité de vice-présidente.

POINT 4 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021 DU GROUPE DE RÉDACTION SUR LE TRAITEMENT ET LA RÉOLUTION EFFICACE D'AFFAIRES CONCERNANT DES CONFLITS INTERÉTATIQUES (DH-SYSC-IV)

5. Le Président du DH-SYSC-IV, M. Alain CHABLAIS, présente les travaux du Groupe de rédaction et les progrès réalisés lors de sa 4^e réunion (22 – 24 septembre 2021). En ce qui concerne le Rapport d'activité 2020 – 2021 (document DH-SYSC(2021)01), il indique que le Groupe de rédaction a pu examiner toutes les propositions d'amendements qui avaient été transmises par les délégations avant et pendant la réunion et est parvenu, dans la mesure du possible, à une compréhension commune sur les questions abordées. En outre, M. Chablais explique que le Rapport d'activité 2020 – 2021 analyse un certain nombre de défis relatifs au traitement et à la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques et fournit un cadre d'étude sur les éventuelles réponses aux défis identifiés.

6. Le Secrétariat informe le DH-SYSC que, à la suite de la 4^e réunion du DH-SYSC-IV, les commentaires des délégations concernant le rapport statistique transmis par le Greffe de la Cour sur les requêtes liées à des conflits interétatiques avaient été transmis au Greffe. Par ailleurs, comme convenu lors de la 4^e réunion du DH-SYSC-IV, le Greffe avait été invité à fournir une mise à jour si possible avant la présente réunion du DH-SYSC.

7. À la demande de la Fédération de Russie, le DH-SYSC examine un certain nombre de propositions d'amendements concernant le texte du Rapport d'activité 2020 – 2021 que cette délégation avait transmise au cours de la 4^e réunion du DH-SYSC-IV en référence au document DH-SYSC-IV(2021)02. Ces propositions d'amendements figurent dans la compilation des commentaires correspondante (DH-SYSC-IV(2021)03REV).

8. Le DH-SYSC a reçu du Greffe de la Cour un rapport statistique sur les requêtes liées à des conflits. Il convient que le contenu de ce rapport devrait faire l'objet d'un document d'information distinct ([CDDH\(2021\)21](#)) auquel il pourra se référer dans ses travaux actuels et futurs. Ce document provient du Greffe de la Cour. Il n'engage pas la responsabilité de DH-SYSC-IV et ne doit pas être considéré comme donnant aux informations qu'il contient une interprétation officielle par les membres de DH-SYSC-IV susceptible de les engager. Le DH-SYSC note que certaines délégations ont des commentaires sur le document fourni par le Greffe. Il invite les délégations concernées à soumettre leurs commentaires au Secrétariat d'ici le 15 novembre 2021 en vue de les compiler dans un seul document qui sera transmis au Greffe.

9. Sur la base du Rapport d'activité 2020 – 2021 ainsi que des discussions intervenues au cours de la présente réunion, le DH-SYSC adopte le Rapport sur l'état d'avancement 2020 – 2021 sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques tel qu'il figure dans le document DH-SYSC(2021)R6 Addendum et décide de le transmettre au CDDH pour examen lors de sa 95^e réunion (23 – 26 novembre 2021).

10. Le Comité note, qu'en vertu du projet de mandat pour le quadriennium 2022 – 2025, qui est actuellement en cours d'adoption par le Comité des Ministres, le DH-SYSC est chargé de finaliser d'ici le 31 décembre 2022, sous l'autorité du CDDH, un rapport sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques, incluant d'éventuelles propositions du Comité des Ministres. Le DH-SYSC soulignant que les travaux sont toujours en cours, convient que le Rapport sur l'état d'avancement 2020 – 2021 devra servir de base pour la préparation de ce livrable sans limiter des discussions ultérieures au sein du DH-SYSC ou du DH-SYSC-IV sur ces points. Dans ce contexte, il convient de proposer au CDDH que le DH-SYSC-IV poursuive ses travaux en 2022, sous l'autorité du DH-SYSC, en vue de préparer ce livrable. Le président du DH-SYSC-IV, M. Alain Chablais fait part de quelques idées préliminaires sur la poursuite des travaux dans ce contexte, tout en notant le souhait de formuler des propositions concrètes pour la transmission au Comité des Ministres dans un rapport plus court qui se baserait largement sur le Rapport d'activité 2020 – 2021. Il souligne également que les futures discussions bénéficieraient toujours d'une éventuelle audition avec des experts externes, comme cela a été convenu au sein du DH-SYSC-IV.

11. Le DH-SYSC note que, conformément à la Déclaration de Copenhague (paragraphe 54, c), des propositions devraient être formulées sans limiter pour autant la juridiction de la Cour en prenant en considération les caractéristiques propres à ces catégories d'affaires, entre autres en ce qui concerne l'établissement des faits. Dans ce contexte, le Rapport du CDDH sur la place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen et international (document [CDDH\(2019\)R92Addendum1](#)) devrait être pleinement pris en compte.

POINT 5 : PROJET DE LIGNES DIRECTRICES DU COMITÉ DES MINISTRES AUX ÉTATS MEMBRES POUR PRÉVENIR ET REMÉDIER AUX VIOLATIONS DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

12. Le Président du DH-SYSC-V, M. Vít Alexander SCHORM (République tchèque) informe le DH-SYSC des travaux menés par le Groupe de rédaction au cours de ses réunions en 2020 et en 2021. Concernant la 3^e réunion (12 – 14 octobre 2021), M. Schorm indique que le Groupe de rédaction a examiné et approuvé provisoirement une grande partie du texte (jusqu'au paragraphe 78) du projet de Lignes directrices du Comité des Ministres aux États membres pour prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme ([DH-SYSC-V\(2021\)02REV3](#)). Par manque de temps, le Groupe de rédaction n'a pas examiné les amendements proposés par les délégations avant ou pendant la réunion, sur le reste du texte. Le DH-SYSC-V prend note de la requête de la Fédération de Russie visant à reporter l'examen de la question de la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans le contexte d'extraterritorialité à la prochaine réunion du Groupe de rédaction. Le Groupe de rédaction accepte de traiter cette question lors de sa prochaine réunion.

13. Le DH-SYSC remercie le Groupe de rédaction pour les travaux accomplis jusqu'à présent, notamment pour la préparation de la Recommandation CM/Rec(2021)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la publication et la diffusion de la Convention européenne des droits de l'homme, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres textes pertinents. Il procède ensuite à un échange de vues sur le projet de Lignes directrices préparé par le Groupe de rédaction. Il convient de recommander au Groupe de rédaction de s'assurer que, lors de l'examen du texte dans son ensemble à sa 4^e réunion, les questions concernant le statut des arrêts de la Cour à l'égard des États qui ne sont pas Parties à ces arrêts, la notion de jurisprudence bien établie, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la corrélation entre le cadre constitutionnel et juridique, l'usage systématique de l'expression « organisations de la société civile », la coopération interétatique dans le cadre des instruments internationaux ainsi que les mesures relatives au Protocole n° 16 de la Convention soient réexaminées et, le cas échéant, révisées dans toutes les dispositions pertinentes du projet.

14. En outre, le Groupe de rédaction devra réexaminer certaines formulations telles que « situations de blocage », « préjugés profondément enracinés » ou « violations les plus courantes de la Convention », et, le cas échéant, y apporter des ajustements. Par ailleurs, le Comité note la nécessité d'aborder d'autres points tels que le niveau de détail contenu dans un certain nombre de dispositions du projet de Lignes directrices, la longueur et la pertinence des exemples entre crochets dans le texte et dans les notes de bas de page, ainsi que la présentation des normes existantes du Conseil de l'Europe, en particulier la Recommandation CM/Rec(2021)4 récemment adoptée (mentionnée ci-dessus). Plus généralement, les discussions du DH-SYSC soulignent la nécessité pour le Groupe de rédaction de porter son attention sur la cohérence du texte du projet de Lignes directrices dans son ensemble en évitant les répétitions et les duplications de ses dispositions.

15. Le Comité convient que, sous réserve de l'adoption finale du projet de mandat du DH-SYSC pour le quadriennium 2022 – 2025 par le Comité des Ministres, le DH-SYSC-V devra poursuivre ses travaux, sous son autorité, en vue de finaliser le projet de Lignes directrices en 2022 sur la base des résultats obtenus au cours du biennium 2020 – 2021. Toutes les questions restées en suspens, telles que l'exécution des arrêts concernant l'application extraterritoriale de la Convention, devront être discutées en premier lieu au sein du DH-SYSC-V.

POINT 6 : ÉGALITÉ DE GENRE

16. Le DH-SYSC prend note des conclusions du DH-SYSC-IV et du DH-SYSC-V sur ce point lors de leurs réunions respectives et décide de les approuver. Ces informations doivent être portées à l'attention du CDDH lors de sa 95^e réunion dans le cadre des discussions pertinentes sur l'égalité de genre.

POINT 7 : QUESTIONS DIVERSES

17. Le DH-SYSC tient un bref échange de vues sur la mise en œuvre de son projet de mandat pour le prochain quadriennium sous réserve de son adoption définitive par le Comité des Ministres. Le Secrétariat l'informe qu'une feuille de route préliminaire des activités du CDDH pour le quadriennium sera examinée lors de la 95^e réunion du CDDH. Le DH-SYSC convient que les activités sur le système de la Convention concernant l'élection des juges de la Cour et sur les premiers effets des Protocoles n° 15 et n° 16 à la Convention devront débiter lorsque les deux Groupes de rédaction DH-SYSC- IV et DH-SYSC-V auront achevé leurs activités fin 2022.

POINT 8 : ADOPTION DU RAPPORT DE RÉUNION

18. À l'issue de la réunion, le Groupe de rédaction adopte le présent rapport de réunion en anglais et en français.

Annexe I**Liste des participants****MEMBERS / MEMBRES**

ARMENIA / ARMÉNIE	<p>Mr Vahagn PILIPOSYAN Head of International Treaties and Law Department of the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Armenia</p> <p>Ms Karine VARDANYAN Attaché, Multilateral International Treaties Division, International Treaties and Law Department of the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Armenia</p> <p>Mr Liparit DRMEYAN Head of the Government Agent's Office of the Republic of Armenia before the European Court of Human Rights (ECtHR)</p> <p>Ms Diana KARAZYAN Head of the Department for Representation of the Interests of the Republic of Armenia before the European Court of Human Rights (ECtHR), the Government Agent's Office of the Republic of Armenia before the European Court of Human Rights (ECtHR)</p> <p>Ms Ntiana LEONIDI Chief specialist at the Department for Representation of the Interests of the Republic of Armenia before the European Court of Human Rights (ECtHR), the Government Agent's Office of the Republic of Armenia before the European Court of Human Rights (ECtHR)</p> <p>Mr Davit ASOYAN Permanent Representation of Armenia to the Council of Europe</p>
AUSTRIA / AUTRICHE	<p>Ms Brigitte OHMS Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs (dpt. V 5), Federal Ministry for Constitutional Affairs, Reforms, Deregulation and Justice, Constitutional Service</p>
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	<p>Mr Habib ABDULLAYEV Head of the Human Rights Division Department for Work with Law Enforcement Bodies Administration of President of the Republic of Azerbaijan</p> <p>Mr Shahin ABBASOV Senior consultant of the Human Rights Division Department for Work with Law Enforcement Bodies Administration of President of the Republic of Azerbaijan</p>
BELGIUM / BELGIQUE	<p>Ms Isabelle NIEDLISPACHER Agent du Gouvernement belge</p>
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	<p>Ms Monika MIJIĆ Acting agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before the European Court of Human Rights</p>

	<p>Ms Harisa BAČVIĆ Acting agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before the European Court of Human Rights</p> <p>Ms Jelena CVIJETIĆ Acting agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before the European Court of Human Rights</p>
BULGARIA / BULGARIE	Ms Hristiana GROZANOVA Head of Unit for Human Rights, Ministry of Foreign Affairs
CYPRUS / CHYPRE	Ms Theodora CHRISTODOULIDOU Counsel of the Republic, Office of the Attorney-general (Human Right sector)
CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Mr Vít A. SCHORM Government Agent before the EctHR, Ministry of Justice
ESTONIA / ESTONIE	Ms Maris KUURBERG Government Agent before the ECtHR, Ministry of Foreign Affairs
FRANCE	M. Benoît CHAMOUARD Sous-directeur des droits de l'Homme, Direction des affaires juridiques Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
FINLAND / FINLANDE	Ms Krista OINONEN Director, Unit for Human Rights Courts and Conventions Agent of the Government of Finland before the European Court of Human Rights, Legal Service, Ministry for Foreign Affairs
GERMANY / ALLEMAGNE	Dr. Hans-Jörg BEHRENS LL.M. (London), Ministerialrat, Leiter des Referats IV C 1, Menschenrechte Verfahrensbevollmächtigter der Bundesregierung vor dem Europäischen Gerichtshof für Menschenrechte Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz
GEORGIA / GÉORGIE	Ms. Tamta SHAMATAVA Chief Specialist/Legal Adviser of the Litigation Unit of the Department of State Representation in International Courts, Ministry of Justice
GREECE / GRÈCE	Ms Ourania PATSOPOULOU Conseillère, Conseil juridique d'État, Déléguée de l'Agent du Gouvernement hellénique devant la CourEDH
ICELAND / ISLANDE	Ms Elísabet GÍSLADÓTTIR Ministry of Justice
LATVIA / LETTONIE	Ms Elīna LUĪZE VĪTOLA Head of the Office of the Agent of Latvia before the ECHR, Ministry of Foreign Affairs of the Republic
LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN	Ms Helen LOREZ Deputy Permanent Representative

	<p>Mr Noah OEHRI</p> <p>Ms Daniela SELE</p> <p>Ms. Sarah NIGG</p>
LITHUANIA / LITUANIE	<p>Ms Karolina BUBNYTE-ŠIRMENÉ Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice</p>
LUXEMBOURG	<p>Mme Brigitte KONZ Présidente du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch</p>
REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA	<p>Mr Victor LAPUSNEANU Head of Council of Europe and Human Rights Unit MFAEI</p>
MONACO / MONACO	<p>Ms Laura BENITA Administrateur juridique, Service du Droit international, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, Direction des Affaires juridiques Gouvernement Princier</p>
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	<p>Ms Valentina PAVLIĆIĆ Government Agent before the ECtHR</p>
NETHERLANDS / PAYS-BAS	<p>Ms Kanta ADHIN Deputy Agent to the European Court of Human Rights and the UN Human Rights Treaty Bodies, Ministry of Foreign Affairs</p>
NORWAY / NORVÈGE	<p>Mr. Morten RUUD Special Adviser and Chair of the CDDH</p> <p>Mr Geir ULFSTEIN Co-director of PluriCourts – Centre for the Study of the Legitimate Roles of the Judiciary in the Global Order, University of Oslo</p>
POLAND / POLOGNE	<p>Mr Jan SOB CZAK Government Agent, Acting Director, Department for Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs</p> <p>Ms Agata ROGALSKA-PIECHOTA Co-Agent of the Government of Poland in cases and proceedings before the European Court of Human Rights, Head of Criminal Proceedings Section, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs</p>
PORTUGAL	<p>Ms Ana GARCIA MARQUES Lawyer, Portuguese Government Agent's Office</p>
ROMANIA / ROUMANIE	<p>Ms Adriana BARBIERU Co-Agent of the Government before the ECHR Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Romania to the Council of Europe</p>
RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE	<p>Ms Olga ZINCHENKO Third Secretary of the Department for Humanitarian Cooperation and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation</p>

	<p>Mr Konstantin KOSORUKOV Deputy to the Permanent Representative of the Russian Federation to the Council of Europe</p> <p>Mr Alexander MOLCHANOV</p> <p>Mr Roman SEDOV</p> <p>Mr Vladislav ERMAKOV Adjoint au Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe</p>
SLOVENIA / SLOVÉNIE	<p>Ms Matija VIDMAR Secretary, Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance, Ministry of Justice</p>
SPAIN / ESPAGNE	<p>Mr Alfonso BREZMES MARTÍNEZ DE VILLARREAL Agent before the ECtHR, Head of the Human Rights Area of the Constitutional Law & Human Rights Department, Ministry of Justice</p>
SWEDEN / SUÈDE	<p>Ms Katarina FABIAN Deputy Director, Ministry for Foreign Affairs, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law</p>
SWITZERLAND / SUISSE	<p>M. Alain CHABLAIS Dr. iur., Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Agent du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'Homme</p> <p>Mr Adrian SCHEIDEGGER Agent suppléant du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'Homme le CAT, le CEDR, le CEDAW et le CDE Représentation de la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'Homme, le CAT, le CEDR, le CEDEF et le CDE</p>
TURKEY / TURQUIE	<p>Mr Ömer YILMAZ Deputy Head of Department, Ministry of Justice</p> <p>Mr Ahmet METİN GÖKLER Legal counselor, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe</p> <p>Ms Aysen EMÜLER Legal Expert, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe</p>
UKRAINE / UKRAINE	<p>Ms Alisa PIETUKHOVA</p> <p>Ms Iryna GAIDAICHUK</p>
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	<p>Ms Susan DICKSON Legal Counsellor; Agent of the Government of the UK before the ECHR Foreign, Commonwealth and Development Office</p> <p>Mr James GAUGHAN Assistant Legal Adviser, Foreign, Commonwealth and Development Office</p>

	<p>Ms Patricia ZIMMERMANN Head of International Human Rights Policy Division Policy and Strategy Group, Ministry of Justice</p>
--	--

OBSERVERS / OBSERVATEURS

<p>COUNCIL OF BARS AND LAW SOCIETIES OF EUROPE / CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS (CCBE)</p>	<p>Mr Piers GARDNER Chair of the CCBE Permanent Delegation to the European Court of Human Rights (PD STRAS)</p>
---	--

CONSULTANTS / CONSULTANTS

<p>Mr Fredrik SUNDBERG</p>

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

<p>DGI – Human Rights and Rule of Law Council of Europe F-67075 Strasbourg Cedex</p> <p><i>DGI – Droits de l'homme et État de droit Conseil de l'Europe F-67075 Strasbourg Cedex</i></p>	<p>Mr Daniele CANGEMI Head of Department / <i>Chef de Service</i> Department for Human Rights, Justice and Legal Co-operation Standard-settings activities / <i>Service des activités normatives en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique</i></p> <p>Ms Elvana THACI Administrator / <i>Administratrice</i> Secretary of the DH-SYSC-V / <i>Secrétaire du DH-SYSC-V</i> Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / <i>Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme</i></p> <p>Ms Sarah BELHADJMILED Assistant lawyer / <i>Juriste assistant</i> Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / <i>Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme</i></p> <p>Mr Nicolas DOMAGALSKI Assistant / <i>Assistant</i> Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / <i>Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme</i></p>
---	--

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

<p>Mme Isabelle MARCHINI M. Didier JUNGLING</p>
--

Annexe II**Ordre du jour annoté**

1. Ouverture de la réunion	
<i>Le Président, M. Hans-Jorg BEHRENS (Allemagne) ouvrira la réunion.</i>	
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux	DH-SYSC(2021)OJ1
Élection d'un(e) vice-Président(e)	DH-SYSC(2021)OT1
3. <i>Le Comité sera invité à procéder à l'élection de son vice-Président conformément à la Résolution CM/Res(2011)24 du Comité des Ministres.</i>	CM/Res(2011)24
Rapport d'activité 2020-2021 du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)	DH-SYSC(2021)01
4. <i>Le Président du DH-SYSC-IV sera invité à présenter les travaux du Groupe de rédaction. Le Comité sera invité à examiner et à approuver le rapport d'activité en vue de sa finalisation et de sa transmission au CDDH pour examen lors de sa 95^e réunion (23-26 novembre 2021).</i>	
Projet de lignes directrices du Comité des Ministres aux États membres pour prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme	
5. <i>Le Président du Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau national du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V) sera invité à présenter l'avancée des travaux sur le projet de lignes directrices. Le Comité sera invité à discuter des éventuelles questions pendantes et, si nécessaire, donner des indications au Groupe de rédaction.</i>	DH-SYSC-V(2021)02REV3
Égalité de genre	
6. <i>Le Comité sera invité à discuter des aspects relatifs à l'égalité de genre de ses travaux.</i>	CDDH(2020)13
7. Questions diverses	
8. Adoption du rapport de réunion	DH-SYSC(2021)R1

Documents de référence :Mandat du [DH-SYSC](#)

Mandat du DH-SYSC-IV

[DH-SYSC-IV\(2020\)01](#)

Résolution [CM/Res\(2011\)24](#) concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail (elle sera remplacée le 1 janvier 2022 par Résolution [CM/Res\(2021\)3](#) concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail)

[CM/Res\(2011\)24](#)Rapport de la 94^e réunion du CDDH (15-18 juin 2021)[CDDH\(2021\)R94](#)

Rapport de la 93^e réunion du CDDH (14-16 décembre 2020)

[CDDH\(2020\)R93](#)

Projet de rapport du CDDH sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques

[DH-SYSC-IV\(2020\)04Rev2](#)

Rapport de la 3^{ème} réunion du DH-SYSC-IV (14-16 avril 2021)

[DH-SYSC-IV\(2020\)R3](#)

Rapport de la 2^{ème} réunion du DH-SYSC-IV (9-11 septembre 2020)

[DH-SYSC-IV\(2020\)R2](#)

Rapport de la 1^{ère} réunion du DH-SYSC-IV (19-21 février 2020)

[DH-SYSC-IV\(2020\)R1](#)

Compilation des commentaires des États membres sur le projet de rapport d'activité 2020-2021 (document DH-SYSC-IV(2021)02)

[DH-SYSC-IV\(2021\)03](#)

Compilation des commentaires des États membres sur le projet de rapport du CDDH sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (document DH-SYSC-IV(2020)04REV2)

[DH-SYSC-IV\(2021\)01REV3](#)

Compilation des propositions de rédaction et commentaires reçus après la 2^e réunion du DH-SYSC-IV (9-11 septembre 2020) sur le projet de rapport du CDDH sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques

[DH-SYSC-IV\(2020\)06REV](#)

Compilation des commentaires des États membres sur le Projet de rapport du CDDH sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques

[DH-SYSC-IV\(2020\)05REV](#)

Questions relatives à la portée du mandat du DH-SYSC-IV

[DH-SYSC\(2020\)07Rev](#)

Rapport du CDDH sur la place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen et international

[CDDH\(2019\)R92Addendum1](#)

Mandat du DH-SYSC-V

[DH-SYSC-V\(2020\)01](#)

Rapport de la 3^e réunion du DH-SYSC-V (12-14 octobre 2021)

[DH-SYSC-V\(2021\)R3](#)

Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC-V (29-31 mars 2021)

[DH-SYSC-V\(2021\)R2](#)

Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC-V (14-16 octobre 2020)

[DH-SYSC-V\(2020\)R1](#)

Compilation des commentaires sur le projet de lignes directrices pour prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme

[DH-SYSC-V\(2021\)05](#)

Annexe III**Ordre des travaux****Mardi 26 octobre 2021**

- 10:00 – 10:30 **Points 1 et 2 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**
- 10:30 – 11:00 **Point 3 : Élection de la vice-Présidence**
- 11:00 – 12:30 **Point 4 : Rapport d'activité 2020-2021 du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)**
- Présentation par le Président du DH-SYSC-IV
 - Discussion générale
 - Examen du Rapport d'activité (document DH-SYSC(2021)01)
- 12:30 – 14:00 *Pause déjeuner*
- 14:00 – 16:30 **Point 4 : Poursuite**
- Examen du Rapport d'activité (document DH-SYSC(2021)01)

Mercredi 27 octobre 2021

- 10:00 – 12:30 **Point 4 : Poursuite**
- Examen du Rapport d'activité (document DH-SYSC(2021)01)
- 12:30 – 14:00 *Pause déjeuner*
- 14:00 – 16:30 **Point 5 : Projet de Ligne directrices du Comité des Ministres aux États membres pour prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme**
- Présentation par le Président du DH-SYSC-V
 - Discussion sur les Lignes directrices (document DH-SYSC-V(2021)02REV3)

Jeudi 28 octobre 2021

- 10:00 – 11:00 **Point 4 : Poursuite (si nécessaire)**
- 11:00- 12:30 **Point 5 : Poursuite (si nécessaire)**
- 12:30 – 14:00 *Pause déjeuner*
- 14:00 – 15:00 **Point 6 : Égalité de genre, et points divers**
- 15:00 – 16:30 **Point 7 : Adoption du rapport de réunion**